

Rapport Gillet : remise le 15/06/2023, propositions en septembre ; les PEPR en exemple (S. Retailleau)

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°289668 - Publié le 24/05/2023 à 17:27

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 25/05/2023 à 21:18



Sylvie Retailleau le 24/05/2023 au MESR - © D.R.

« Je disposerai des recommandations de la mission [sur “les évolutions de l'écosystème national de la recherche et de l'innovation”], dirigée par [Philippe Gillet](#), le 15/06/2023. Nous les analyserons. Je m'exprimerai alors tout début septembre avec des propositions concrètes, travaillées avec l'ensemble des acteurs de la recherche et des établissements d'enseignement supérieur pour avoir des propositions de mise en œuvre d'une année d'expérimentation concrète de ce rapport », annonce [Sylvie Retailleau](#), ministre de [l'ESR \(Enseignement supérieur et recherche\)](#), le 24/05/2023.

Elle s'exprime à l'occasion d'une première réunion d'information et d'échange organisée par le [MESR \(Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche\)](#) et le [SGPI \(Secrétariat général pour l'investissement\)](#) et réunissant les porteurs des [PEPR \(Programmes et équipements prioritaires de recherche\)](#) (Programmes et équipements prioritaires de recherche). Ces programmes sont dotés de 3 Md€ dans le cadre du plan d'investissement France 2030.

« Ces PEPR, c'est pour nous d'abord un état de fait, c'est-à-dire un programme que vous devez utiliser avec de l'argent qui est mis sur la table. Mais c'est aussi une expérimentation que l'on va utiliser dans l'application de cette mission Gillet et dans l'utilisation du mode de fonctionnement des acteurs de la recherche.

Donc vos retours d'expérience seront utiles à plus d'un titre et je compte sur vous pour pouvoir vraiment échanger aujourd'hui, dans les jours, les semaines qui viennent, avec la [DGRI \(Direction générale de la recherche et de l'innovation\)](#) et bien sûr [l'ANR \(Agence nationale de la recherche\)](#) qui est aux commandes pour la gestion et la mise en œuvre de ces projets. »

« Plusieurs nouveaux PEPR exploratoires seront annoncés d'ici la fin du mois de juin » dans le cadre de la troisième vague de sélection, annonce aussi la ministre.

PEPR : « Le début d'une expérimentation et d'un mode de travail que l'on pourra exploiter et améliorer »

Parmi les vertus des PEPR, Sylvie Retailleau met notamment en avant « celle de la structuration des sujets de recherche entre les acteurs de notre écosystème que sont les organismes nationaux de recherche et l'ensemble des établissements supérieurs et de recherche ».

« Cette capacité collective qui a été la vôtre pour construire ces projets, les mettre en musique ensuite, montre bien la force d'une dynamique collective reposant sur une très bonne entente entre les scientifiques. Et ça, c'est la base de notre travail de recherche », ajoute-t-elle.

« Je suis certaine que ces PEPR donneront lieu et aboutiront à des résultats scientifiques importants et qui sont le début aussi d'une expérimentation et d'un mode de travail que l'on pourra exploiter et améliorer tous ensemble pour les années qui viennent. »

Mission Gillet : des recommandations pour « optimiser l'organisation de l'ensemble de notre écosystème de recherche »

La mission Gillet, confiée à Philippe Gillet le 01/12/2022, vise, selon la ministre, « à proposer des recommandations pour optimiser l'organisation de l'ensemble de notre écosystème de recherche. Nous lui avons demandé de faire des propositions pour un positionnement plus fort, plus clair des acteurs de la recherche, une plus grande efficacité d'action collective, avec évidemment une meilleure articulation entre les actions au niveau institutionnel.

Cela permettra de gagner encore en visibilité, en lisibilité, aussi bien au niveau national qu'au niveau international, et permettra aussi de travailler à la simplification — et j'insiste — de la gestion de la recherche pour redonner du temps, du temps à la recherche et du temps aux chercheurs ».

Une simplification « aussi nécessaire au niveau des PEPR »

« Je sais qu'une simplification est aussi nécessaire au niveau des PEPR. Et nous y travaillons avec vous, avec les pilotes, avec tous les porteurs. Je vous incite fortement à nous faire les remontées et bien sûr pas que des remontées des difficultés, mais des propositions concrètes pour simplifier à chaque étage, à chaque niveau la mise en place et la gestion de ces PEPR », déclare la ministre.

Elle souligne « le travail remarquable effectué par l'ANR pour gérer l'ensemble de ces programmes. Cela représente un travail considérable, réalisé souvent en peu de temps, et qui ne fait qu'évoluer dans une optique de ce qu'on appelle d'amélioration continue, au service de l'intérêt général et bien sûr au service de la recherche. Le ministère au niveau de la DGRI, comme l'ANR, sont à votre écoute pour optimiser ces processus. Et quand je dis optimiser, c'est synonyme pour moi du mot simplifier ».

43 PEPR dont 26 d'accélération et 17 exploratoires ; plusieurs PEPR exploratoires en cours d'examen

Les PEPR sont à l'heure actuelle au nombre de 43 :

- **26 PEPR adossés à des stratégies nationales d'accélération**, avec pour objectif de « faire progresser, d'une part les connaissances, mais aussi de lever des verrous technologiques et encore de faire le lien, de faire ce transfert vers les acteurs d'industriels ». Sur les 2 Md€ qui y sont consacrés, « 400 M€ sont déjà engagés », indique le SGPI, [Bruno Bonnell](#) ;
- **17 PEPR exploratoires**, correspondant « à des thématiques de recherche amont préexistant dans nos laboratoires et qui sont à renforcer ».
 - Ils « recouvrent des disciplines très variées, parfois même des approches interdisciplinaires, presque seules à même de répondre à certains enjeux sociétaux et à certains enjeux de recherche qui se présentent à nous et à vous aujourd'hui dans les laboratoires ».
 - La ministre cite notamment le rôle des [SHS \(Sciences humaines et sociales\)](#), présentes dans certains PEPR, « qui apportent un éclairage spécifique et précieux ». 90 M€ sont pour leur part engagés sur l'enveloppe d'1 Md€ consacrée aux PEPR exploratoires.

Plusieurs projets de PEPR exploratoires « sont aussi en cours d'examen par le jury international, qui est actuellement mobilisé sur ces programmes ».

Un rôle à jouer pour « faire adhérer la société à ces enjeux de recherche »

Pour la ministre, ces PEPR :

- **« contribueront au rayonnement de la science sous plusieurs formes »** : « Ils feront progresser toute la science, toute cette chaîne de la recherche fondamentale indispensable et prélude aux ruptures technologiques de demain jusqu'à la recherche amont et à l'industrialisation et bien sûr en passant par l'innovation » ;
- **« permettront de partager les enjeux scientifiques au plus grand nombre »** : « Les réunions de lancement qui ont lieu à chaque fois au niveau de ces PEPR montrent une présentation très pédagogique de ces projets et ceci pour un large public. Cela permet d'une part de rendre accessible cette science que l'on fait dans nos laboratoires — et ce point est important —, de la rendre compréhensible » ;
- **« permettront de renforcer les liens avec les partenaires industriels**, qui sont parfois aussi présents au sein de laboratoires communs ou via des chaires industrielles. Ces sujets les intéressent, c'est certain, vous le voyez, nous le voyons tous les jours, et les associer est donc un atout supplémentaire pour ce rayonnement de la recherche et de l'innovation ».

« Vous savez combien il est important pour nous, et aussi au niveau du ministère, de faire adhérer la société à ces enjeux de recherche, cette nécessité de porter haut la recherche comme un investissement. Parce que si ce n'est pas une priorité de la société, donc des citoyens, ça ne peut pas être une priorité nationale. »



Sylvie Retailleau

Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche @ Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR)

Parcours

Depuis mai 2022

[Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche \(MESR\)](#)
Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

Depuis 2001

[Université Paris-Saclay \(EPE\)](#)
Professeure des universités

Janvier 2021 - mai 2022

[France Universités](#)
Présidente de la commission recherche et innovation

Mars 2020 - mai 2022

[Université Paris-Saclay \(EPE\)](#)
Présidente

Décembre 2018 - mai 2022

[France Universités](#)
Membre de la CP2U

Janvier 2019 - décembre 2019

[Université Paris-Saclay \(Comue\)](#)
Présidente

Mai 2016 - décembre 2018

[Université Paris-Sud \(Paris 11\)](#)
Présidente

Août 2011 - mai 2016	Université Paris-Sud (Paris 11) Doyenne de la faculté des sciences
Juillet 2008 - août 2011	Université Paris-Sud (Paris 11) Vice-Doyenne, Directrice des formations de l'UFR de Sciences
2001 - 2008	Université Paris-Sud (Paris 11) Responsable du Master IST (Information, Systèmes, Technologie)
1992 - 2001	Université Paris-Sud (Paris 11) Maitresse de conférences

-

Établissement & diplôme

1992 - 1992	Université Paris-Sud (Paris 11) Doctorat en sciences
1989 - 1989	Université Paris-Sud (Paris 11) Agrégée de physique appliquée

Fiche n° 16753, créée le 24/03/2016 à 19:21 - Màj le 25/05/2022 à 15:06

© News Tank Éducation & Recherche - 2023 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »